

# Ami, ennemi : Le politique selon Carl Schmitt

## *Formule simple, idée fausse*

*Serge SUR*

*Professeur émérite de droit public à l'Université Panthéon-Assas  
Secrétaire général de l'Association des internationalistes*

Carl Schmitt est un auteur et un penseur considérable. Longtemps sulfureux en raison d'un passé et d'engagements inquiétants, presque mis à l'index, puis confidentiel à partir de l'intérêt de quelques chercheurs éclairés, et non des moindres, il est désormais l'objet d'études et de commentaires multiples. Il rejoint ainsi un panthéon doctrinal, intemporel, dans lequel bien et mal sont mis à l'écart au profit de la *disputatio* intellectuelle. Sans être réhabilité, et il n'a pas à l'être, il peut faire l'objet de discussions qui dépassent sa biographie au profit de ses analyses et ses thèses. Il ne convient pas de les disqualifier, mais de les discuter. On n'entrera pas ici dans un examen minutieux des textes nombreux et divers, mais aussi évolutifs, de ce ratiocineur inspiré. On sait qu'il a adouci certains de ceux qui étaient les plus engagés, que leurs traductions ont pu également les voir évoluer.

Il rappelle à cet égard son ami Ernst Jünger, si proche de lui intellectuellement, qui a remanié au gré des éditions ses *Orages d'acier*<sup>1</sup>, témoignage guerrier sur la première guerre mondiale. Le jeune Jünger y exalte l'esprit de conquête et l'amour du combat corps à corps, digne des troupes de choc qui lui ont valu la plus haute distinction militaire de l'Empire wilhelmien. Le ton est bien différent dans son *Journal parisien*<sup>2</sup> de l'Occupation, qu'il a vécue pour la plus grande part à Paris et où se ressentent davantage la lassitude de la guerre perpétuelle, le doute sur sa légitimité et un mépris aristocratique à l'égard d'Hitler. Jünger est un peu au corps ce que Schmitt est à l'esprit. Symbole d'une identité allemande forgée dans et par les guerres, mais demeurée flottante au gré des tribulations historiques, finalement résignée à une conception pacifique voire contemplative des relations internationales ?

Certaines des thèses de Carl Schmitt, même si elles se nourrissent de l'histoire et s'appuient sur une culture immense et multiforme, échappent à une détermination

---

1 In *Journaux de guerre*, Gallimard, Pléiade, T. I, 1914-1918, édition de Julien Hervier, 2008. On y trouve notamment les préfaces évolutives des différentes éditions à partir de 1920, ainsi que les modifications textuelles successives.

2 *Premier et Second Journal parisien*, in Pléiade, ibidem, T. II, 1939-1948.

historique trop marquée. Elles méritent examen dans leurs dimensions diverses, juridiques, politiques, historiques, géopolitiques, internes ou internationales. Carl Schmitt juriste retient l'attention notamment en fonction de deux thèmes. Le premier trouve son expression la plus achevée dans *le Nomos de la Terre*<sup>3</sup>, ouvrage d'après-guerre. Il souligne l'enracinement territorial du droit, qui s'inscrit dans les monuments, l'architecture, les villes et les campagnes, les lieux du pouvoir, l'organisation militaire, bref l'Etat souverain qui divise, distribue, administre et commande la Terre, répartiteur des espaces nationaux et internationaux, qui organise la vie paisible des sociétés et la coexistence pacifique entre Etats – mais c'est la guerre et non la paix qui intéresse le plus Carl Schmitt, on va y revenir.

Le second thème, plus large et guère moins discutable, est que la politique n'est pas soluble dans le droit, qu'elle conserve une autonomie absolue, qu'elle fonde et domine le droit, que le droit suppose un espace public, matériel ou immatériel c'est à dire culturel, qui est aussi un espace politique. Tel a été le cas de l'enracinement et du développement du droit public européen. Mais le droit, ainsi territorialement situé, tend à se dilater, tel le Génie enfermé dans la bouteille qui se répand dès qu'il peut en sortir. Il connaît une expansion par la conquête qui procède de la guerre, de la guerre légale et légitime, comme s'il était de droit naturel que chaque entité politique élargisse son assise et étende son espace juridique, y compris par la guerre. Expansion dialectique, parce que ce faisant il se heurte à d'autres grands espaces avec lesquels il entre en conflit ou conclut des lignes d'amitié. Cette dialectique est différente de celle qui résulte de l'extension des normes par universalisation de valeurs communes, ou par imitation de systèmes juridiques, normes déterritorialisées ou nomades par opposition aux normes sédentaires qui résultent de la conquête et de la domination territoriales.

D'où l'une des thèses les plus célèbres de Carl Schmitt, souvent reprise comme allant de soi, comme exprimant sous une forme ramassée une vérité éternelle, qui est que le critère du politique, ce qui le constitue comme tel, est la distinction de l'ami et de l'ennemi – ennemi qu'il est dès lors permis et juste d'assujettir ou de détruire. D'autres, moins connues hors du cercle des spécialistes, ont ce même caractère d'évidence apparente, et frappent par leur concision, flèches qui vibrent en touchant leur cible – ainsi, pour les internationalistes, l'assertion selon laquelle l'histoire du droit international n'est rien d'autre que l'histoire du concept de guerre. Les deux propositions ou formules, ami-ennemi et omniprésence de la guerre, ne sont au demeurant pas étrangères l'une à l'autre, elles se font même écho. Ce sont des formules simples, et une formule simple n'exprime pas pour autant une idée fautive. En l'occurrence toutefois, la formule est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît et l'idée qu'elle traduit ne résiste guère à l'examen.

### **« *La distinction ami-ennemi, critère du politique* » : Le prestige d'une formule simple**

Le politique tel que le considère avec ce critère Carl Schmitt est un concept substantiel. Il se distingue de la politique comme état particulier et conjoncturel de situations historiques et nationales données, il transcende les configurations propres à chaque

---

<sup>3</sup> *Le Nomos de la Terre*, 1950. Publié avec une présentation de Peter Haggenmacher, PUF, Quadrige, 2012.

système institutionnel et partisan. C'est l'essence du politique qu'il s'agit de capter, pour reprendre un terme de Julien Freund<sup>4</sup>. Or ami et ennemi renvoient clairement à la notion de conflit, et plus spécifiquement de guerre. Schmitt se réfère expressément à l'« hostis » pour le préciser. On songe donc immédiatement à un autre auteur allemand et à une autre formule qui associe guerre et politique, Clausewitz : « *La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens* »<sup>5</sup>.

### *L'ombre de Clausewitz*

Leurs deux formules sont en miroir, et si pour Clausewitz la guerre prolonge la politique, pour Carl Schmitt la politique prolonge la guerre. Deux formules qui semblent aussi profondes que puissantes par leur simplicité même, avec ce sens dialectique – dialectique interne du conflit, dialectique externe de deux états différents, guerre et paix – qui a fait l'illustration de la pensée allemande, avec l'identité héraclitéenne des contraires, comme avec le fragment selon lequel le combat est le père de toutes choses<sup>6</sup>. Clausewitz et Carl Schmitt, l'un au XIXe siècle, l'autre au XXe, le premier meurtri par Iéna et l'autre par Versailles, le premier, soldat, par une défaite militaire, le second, juriste, par un traité international, ont écrit dans une période où pour le monde germanique frustration, nationalisme et revanche étaient à l'ordre du jour.

Sur le plan international, la gémellité guerre-paix, par delà leur antagonisme, exprime l'identité et la réversibilité du politique et du conflit. Les deux se confortent mutuellement et traduisent la réalité de la guerre de tous contre tous. L'idée de guerre imprègne et même sature la pensée de Carl Schmitt. La guerre permet la « prise de terre », la conquête, éminemment politique, l'affirmation d'une supériorité culturelle, nationale voire ethnique, l'expansion légitime, spatiale et juridique de son mode d'être et de son expression juridique. En ce sens, le droit international classique qui organise la guerre, voire repose sur sa légalité, doit pour Carl Schmitt être protégé. Soumise à des règles communes, dominée par des règlements politiques, la guerre se présente comme un sport légal, par le fer et par le sang suivant la formule d'un autre Allemand, Bismarck.

La guerre toutefois ne se termine jamais par une simple victoire militaire, mais par un retour organisé, consenti ou contraint, à la paix, toujours de nature politique. Napoléon a pu gagner nombre de batailles, mais il n'a jamais obtenu de traité de paix solide ou durable, de sorte que l'essentiel lui a toujours échappé, un règlement politique qui aurait scellé pacifiquement une supériorité militaire condamnée à rester sans lui précaire et réversible. On a brocardé la mesquinerie de Chateaubriand écrivant que Buonaparte n'avait été qu'un général habile à remporter des batailles<sup>7</sup>. Mais il soulignait que la seule victoire réside dans la paix, et non dans des succès militaires provisoires. Paix cependant elle-même fragile, qui n'abolit pas les ressorts de la guerre et les rend simplement inertes pour une durée plus ou moins longue, puisque subsiste une sorte d'appel permanent par de nouveaux recours à la guerre.

---

4 L'essence du politique, Sirey, 1965. Julien Freund a été en France l'un des premiers avec Raymond Aron, après la guerre, à s'intéresser à la pensée de Carl Schmitt.

5 Sur la formule, l'analyse extensive et intensive de Raymond Aron, in *Penser la guerre, Clausewitz*, 2 vol., NRF, Gallimard, 1976.

6 Héraclite, *Fragments*, traduit et commenté par Marcel Conche, PUF, 1986.

7 In *Mémoires d'Outre Tombe*, Gallimard, Pléiade.

Carl Schmitt est à cet égard conscient de voir se clore un cycle du droit international, dont Clausewitz a représenté le point culminant des conséquences militaires, celui de l'égalité et de la symétrie des belligérants, avec un droit identique de recourir à la force armée pour atteindre leurs objectifs nationaux et que le meilleur gagne, par une sorte de darwinisme stratégique. Le Traité de Versailles annonce une nouvelle ère qui, au-delà des conséquences de la défaite allemande, lui déplait profondément. Il développe ainsi longuement une critique de l'article 231 du Traité de Versailles – inappliqué en réalité – prévoyant des poursuites personnelles contre l'Empereur Guillaume II, parce que cela lui semble devoir changer la nature même de la guerre, en route vers l'illégalité et même vers le crime.

On bouleverse le droit public de l'Europe, en opposant un Etat agresseur à des Etats en situation de légitime défense, distinction et discrimination à partir de laquelle la Charte de l'ONU va tenter de construire un nouveau système de sécurité, la sécurité collective. On sort alors pour Carl Schmitt la guerre de l'univers politique en remplaçant la distinction ami-ennemi par une discrimination juridique entre agresseur, criminel et au minimum responsable, contraint à des réparations, et des victimes qui doivent bénéficier de la protection du droit comme de la solidarité de tous. Cette prétention à résorber le politique dans le droit, et jusque dans le droit pénal, lui semble à la fois infondée, inapplicable et trop dure pour les vaincus, qui ne bénéficient plus de la protection de l'égalité juridique et doivent ajouter la culpabilité à la défaite – *Vae victis*, retour d'une morale primitive contre les traditions de la civilisation européenne<sup>8</sup>.

#### *Ami-ennemi, négation et non définition du politique*

Les apparences sont favorables à la formule schmittienne. A l'instar de la rhétorique guerrière, le vocabulaire politique interne est volontiers animé par une thématique de combat. Campagnes, affrontements verbaux, batailles d'opinion, ton imprécatoire entre adversaires évoquent les discours et défis précédant les affrontements armés dans le monde d'Homère. Victoires ou défaites électorales, conquêtes de villes ou de circonscriptions, prise du pouvoir entraînent l'élimination par les vainqueurs des vaincus et de leurs partisans des sièges, des places et des postes. La politique apparaît alors comme le substitut d'une véritable violence civile dont elle conserve les marques, violence sur laquelle elle peut en outre déboucher dans sa forme paroxystique – émeutes, insurrections, révolutions. Il reste à savoir si ce vocabulaire métaphorique est plus qu'une apparence et s'il exprime bien la nature profonde du politique.

Or le produit de l'assimilation du politique à la distinction ami-ennemi est logiquement la guerre civile, en-dehors de laquelle n'existent que des formes dégénérées de compromis parlementaires et de confusion démocratique – Schmitt partage avec Jünger le mépris de la démocratie et de sa médiocrité, qui affadissent vertus et ambitions guerrières. En outre, les compétitions électorales risquent de devenir ferments de dissolution des peuples, en surajoutant des hostilités internes à une saine compétition entre Etats, instruments armés des peuples. Seuls peuvent résoudre cette difficulté les régimes dictatoriaux ou totalitaires, fondés sur une stricte obéissance et sur une logique

---

<sup>8</sup> *Vae Victis* est la morale que Klaus Barbie, tortionnaire nazi, a tirée de son arrestation et de son procès en France en 1987. Carl Schmitt ne le suit pas jusque là, car il condamne les atteintes massives au droit humanitaire et l'antisémitisme exterminateur. Sur ce point, la contribution de Valéry Pratt dans le présent volume.

fusionnelle du groupe. Mais, contradiction interne, ces régimes abolissent la politique intérieure puisque leur légitimité consiste à supprimer en leur sein la distinction ami-ennemi pour la reporter sur l'hostilité à l'égard de l'extérieur – il faut trouver des ennemis au dehors, réels ou construits.

Dès lors, la distinction ami-ennemi n'est pas tant une définition du politique que sa négation. George Orwell a le mieux résumé, analysé et critiqué cette doctrine dans *1984*<sup>9</sup>, qui vise toute forme de totalitarisme, tendance spontanée du pouvoir : « *La guerre, c'est la paix* ». C'est la paix à l'intérieur, parce que la guerre assure la mobilisation du peuple tout entier contre l'ennemi. Et la formule est à nouveau réversible, la paix c'est la guerre parce que la pacification interne est une domination coercitive – une botte qui écrase un visage, éternellement, pour citer une autre formule d'Orwell. C'est aussi l'image du Minotaure, qui entraîne ses victimes dans le labyrinthe avant de les dévorer. Ainsi entendus, les régimes dictatoriaux ou totalitaires n'abolissent qu'en apparence les conflits internes, puisque le pouvoir est dans une guerre invisible mais permanente contre ses sujets. La guerre, c'est la paix : formule que Schmitt aurait pu faire sienne, car elle rejoint sa dialectique de l'ami et de l'ennemi. Et *1984* comporte une double dimension, interne et internationale.

L'ouvrage dérive de la transposition romanesque des années Trente, du totalitarisme triomphant et de la diplomatie triangulaire qui a conduit à la Seconde guerre mondiale, en y adjoignant les premières années de la Guerre froide. Cet ouvrage majeur d'analyse politique est cependant intemporel. A ce titre il comporte comme une vision anticipée du *Nomos de la Terre* notamment, livre publié après la mort de George Orwell. Il en illustre la virtualité inhumaine. Les trois empires qui se disputent en apparence la domination universelle, Oceania, Eurasia et Estasia sont comme les grands espaces de Carl Schmitt, en guerre permanente les uns contre les autres, mais avec des retournements subits d'alliances qui maintiennent entre eux une stabilité durable, des lignes d'amitié et d'hostilité interchangeables. Cette guerre permet de maintenir la mobilisation des populations, leur haine du monde extérieur et la captation des ressources au profit d'une élite dirigeante, les trois empires s'épaulant ainsi mutuellement dans une dialectique mensongère.

On peut en jouer : Dialectique immobile parce que permanente, dialectique entre l'interne et l'international, le dedans et le dehors, mais aussi dialectique dynamique parce que sans cesse en mouvement, ennemis qui deviennent amis, retournements d'alliances, dissuasion nucléaire sur le plan extérieur, coalitions électorales mobiles, domination provisoire d'une majorité qui n'abolit pas l'antagonisme dans l'intervalle des batailles électorales sur le plan interne. Dialectique qui rejoint le marxisme léninisme, qui fait également de la distinction ami-ennemi l'essence du politique, mais considère l'antagonisme des classes comme ressort fondamental et les guerres internationales comme instruments révolutionnaires. Et pourtant, en dépit d'une séduction qui fascine nombre d'intellectuels par son obscurité même, faire de la distinction ami-ennemi le critère du politique, assimiler ainsi sociétés politiques et sociétés polémiques est clairement une idée fausse.

---

<sup>9</sup> *1984*, publié en 1949, en traduction en France en 1950, Gallimard, NRF. Parfois considéré comme un pamphlet anti-hitlérien et anti-stalinien, l'ouvrage est beaucoup plus intemporel. Il analyse les ressorts permanents et universels du pouvoir. D'esprit libertaire, mort en 1950, George Orwell n'a pu connaître *Le Nomos de la Terre* de Carl Schmitt.

## **L'assimilation entre sociétés politiques et sociétés polémiques, idée fausse**

« *Tous les concepts, notions et vocables politiques ont un sens polémique* », écrit Carl Schmitt. Ce développement de la formule par lui-même assimile politique et polémique, l'art de la guerre et l'art de la paix. Il repose sur une véritable confusion, parce que le politique est un art de la paix. La distinction entre politique et polémique remonte pour le moins à Plutarque, et les deux définissent deux univers différents. Dans le même esprit, les premiers auteurs classiques du droit international – Grotius notamment – ont bien séparé les deux états, *belli ac pacis*, distinction qui s'est durablement maintenue<sup>10</sup>. Certes, le politique suppose la séparation entre « nous » et « eux », même la compétition entre « nous » et « eux ». Mais la compétition n'est pas le conflit, et l'on ne saurait confondre les sociétés politiques et les sociétés polémiques, la partie de cartes de Marcel Pagnol avec la guerre de Troie, même si les deux illustrent un esprit grec. Tocqueville écrivait certes qu'une élection est une révolution institutionnalisée, mais ce qui est important dans la formule, c'est l'institutionnalisation.

### *La politique, art de la paix*

Paul Valéry, on le sait, écrivait que l'histoire n'apprend rien à personne, que l'on n'en saurait tirer de leçons parce les acteurs à chaque nouvelle génération refont leurs expériences dans des contextes différents<sup>11</sup>. Ce qui est peut-être juste pour les acteurs ne l'est certes pas pour les observateurs et les analystes. La réflexion politique autant que les théories institutionnelles se sont nourries de références historiques depuis l'Antiquité. Carl Schmitt ne fait pas exception. Sa capacité de conceptualisation s'appuie sur l'observation d'une histoire longue, en même temps que sur l'évolution de l'emprise sur les espaces terrestres et maritimes au long de l'expansion européenne. Une certaine imprégnation religieuse n'en est pas absente, et sur ce point la pensée de celui qui se définissait comme un aventurier intellectuel semble plus proche d'un Joseph de Maistre<sup>12</sup>, d'un providentialisme catastrophique qui voit dans le monde une géhenne biblique, que des thèses nazies.

Peut-être ce pessimisme historique contribue-t-il à expliquer son assimilation entre politique et polémique au profit de cette dernière. Les différences entre polémique et politique sont pourtant essentielles. Bien sûr, différence d'acteurs, et la conduite de la guerre entre Etats est toujours l'objet d'une compétition entre autorités civiles et militaires, mais cela va bien au-delà. Le politique repose sur l'existence d'une société organisée, il est la gestion collective d'une société et tend à son bien commun, à son intérêt général si l'on veut. Action rationnelle vers un but rationnel, il est un jeu à somme positive pour tous. Il n'est pas dominé par la distinction ami-ennemi qui à l'inverse le perturbe, mais les débats et l'action compétitive en son sein ont pour objet la création, le

---

<sup>10</sup> Considéré comme l'un des textes fondateurs du droit international, *De jure belli ac pacis*, d'Hugo Grotius, a été publié en 1625.

<sup>11</sup> *Regards sur le monde actuel*, 1929. « L'Histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré... Elle n'enseigne rien, car elle contient tout, et donne des exemples de tout ». In *Œuvres*, T. II, Gallimard, Pléiade, p. 934, « De l'Histoire ».

<sup>12</sup> Notamment *Les Soirées de Saint Petersburg*, 1821.

maintien ou le développement de son identité commune et son épanouissement, en l'orientant vers un bien être individuel et collectif.

Le politique met donc l'accent sur la cohésion interne là où la polémique implique violence collective externe voire intérieure traduite par des pertes réciproques, donc un jeu à somme négative ou nulle, négative pour les vaincus sans doute mais souvent aussi nulle pour les vainqueurs. Il est un jeu qui se déroule dans des limites qui excluent la violence entre les membres de la société politique considérée, et la répriment. A la distinction ami-ennemi se substitue un ordre public que le politique est chargé de maintenir grâce à la force publique et au droit pénal. Dans ce jeu s'affrontent des adversaires qui ne sont pas pour autant des ennemis. S'ils le deviennent, si la frontière de la violence civile est franchie, si la société politique devient une société polémique, le politique se dissout avec l'identité du groupe concerné, puisque la polémique a pour objet de détruire un ennemi. Elle repose sur la séparation radicale entre des groupes et sur un antagonisme irréconciliable entre eux, et la violence armée est son instrument.

Sans doute peut-on observer que la guerre obéit à une logique politique par ses buts, qui sont un retour à la paix favorable au vainqueur, mais cette logique est rarement rationnelle en ce sens que les résultats d'une guerre ne correspondent que rarement aux buts que se proposaient ses instigateurs. A cet égard la guerre n'est pas tant la continuation de la politique par d'autres moyens que sa transformation ou sa métamorphose par d'autres acteurs, d'autres instruments, d'autres contextes. Les résultats sont bien souvent différents des objectifs, comme l'illustrent d'innombrables exemples historiques. Le brouillard de la guerre tient le politique en suspens. Elle est un saut dans l'inconnu. Il y a un échec historique de la guerre comme calcul politique, et la plupart des entités ou empires qui ont fait de la guerre leur outil ou leur occasion d'expansion en ont payé lourdement le prix – la Grèce divisée contre elle-même, l'Empire romain submergé par les guerres civiles et la surexpansion, l'Europe autodétruite, l'URSS épuisée par sa posture militaire...

On peut ainsi opposer sociétés politiques et sociétés polémiques. Dans les premières, qui sont des ensembles organisés par des institutions, des règles, des valeurs communes, le politique consiste à polariser des majorités aussi larges que possible pour rassembler par la poursuite d'objectifs d'intérêt général. Les minorités conservent des droits et disposent de moyens de contrôle du pouvoir qui leur permettront, le jour venu, d'assurer l'alternance et ainsi la permanence du pouvoir. En ce sens, les régimes démocratiques sont les plus politiques, puisqu'ils donnent leur plénitude à l'espace public et à l'intérêt général – gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. Oligarchies et monarchies privilégient en revanche les intérêts privés. C'est même le cas dans une monarchie absolue, alors que le monarque s'identifie à l'Etat et que leurs intérêts devraient être assimilés – mais le monarque a une Maison, dont l'intérêt peut l'emporter à ses yeux, tel Louis XIV révoquant l'édit de Nantes et acceptant pour son petit fils la succession catholique d'Espagne, deux catastrophes pour le Royaume. Plus généralement, on le sait, l'action des lobbies contrarie la décision politique.

Dans les sociétés polémiques, dans lesquelles la distinction ami-ennemi prend tout son sens, la polémique à l'inverse consiste à rassembler pour affronter et détruire ou soumettre. Il s'en faut toutefois de beaucoup que les lignes d'amitié et d'hostilité soient tranchées et les statuts intangibles. L'ami du jour peut devenir l'ennemi de demain, et

réciroquement puisque chacun n'agit qu'en fonction de son intérêt. L'affection est hors de propos. Il s'agit davantage d'alliés voire d'associés que d'amis, et l'on connaît la fragilité des alliances. La distinction ami-ennemi, même dans ce contexte, est plus flottante que son concept. Outre l'instrument de la violence collective, sociétés politiques et polémiques se différencient donc par leur nature et leurs objectifs, compétitifs pour les premières, antagonistes pour les secondes. On peut cependant passer des unes aux autres. L'Allemagne par exemple, dont l'unité est née dans et par la guerre avant que le pays ne soit écrasé par elle, a obtenu beaucoup plus de succès en devenant démocratique, pacifique et marchande. Mais plus généralement, dans quelles conditions une société polémique peut-elle devenir société politique ? Où en est sur ce point la société internationale ?

### *La société internationale entre société polémique et société politique*

Deux exemples bien différents se proposent sur ce plan, l'Union européenne d'un côté, « *la communauté internationale des Etats dans son ensemble* », suivant la terminologie du droit international<sup>13</sup>, de l'autre.

- *L'Union européenne* offre un parfait exemple de transformation d'une société autrefois polémique en société politique. L'idée d'une société européenne est ancienne, mais elle était conçue comme société polémique, avec les tentatives impériales précaires ou partielles. Elles ont débouché sur des échecs à la suite de guerres destructrices et prolongées. Le droit public de l'Europe, à leur suite ou dans leur intervalle, s'efforçait de parvenir à une organisation minimale par la diplomatie d'équilibre et de concert, avec la conscience collective d'appartenir à un monde homogène en dépit de différences voire d'oppositions multiples. Il se résume par la formule suivant laquelle les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible<sup>14</sup>. Carl Schmitt a méconnu le rôle pacifiant des échanges et du marché, le « doux commerce » cher à Montesquieu<sup>15</sup>. Sa vision du politique néglige l'économie, sa logique de l'offre et de la demande et de la concurrence, qui n'est pas celle de l'ami et de l'ennemi.

Société polémique et société politique intermittente, l'Europe inorganisée et instable a été condamnée à disparaître. Elle y est parvenue par le haut, non sans avoir d'abord touché le fond, par une métamorphose qui n'a cependant conduit qu'à une société politique imparfaite, l'Union européenne. Pour cela, il a fallu dominer le cercle vicieux de la guerre, de la société polémique. Car l'Europe n'a pas été réalisée par la force armée, qui l'a plutôt détruite. Elle n'est pas davantage le fruit d'un machiavélisme organisateur. Il en a été de même pour les Etats qui la composent. Le machiavélisme n'a abouti qu'à des résultats négatifs, les micro tyrannies des cités-Etats italiens et, quelle qu'ait été la pensée réelle de Machiavel, ce n'est pas le machiavélisme qui a réalisé l'unité italienne. Bismarck a pu être disciple de Machiavel, mais l'Empire qu'il a créé a été détruit par une autre guerre. La permanence de l'unité allemande, en survivant aux défaites, transcende son origine guerrière, comme on déjà l'a souligné.

---

13 Voir notamment la Convention de Vienne du 23 mai sur le droit des traités entre Etats.

14 Suivant la formule de Montesquieu dans *De l'esprit des lois*, 1748, reprise ultérieurement par Talleyrand.

15 *Ibidem*, Livre XX, chapitres 1 et 2.

On rejoint ici l'idée que les sociétés politiques sont fondamentalement des sociétés pacifiques. Le socle de l'Union européenne, par delà les instruments économiques, est donc la réalisation d'une paix structurelle qui la distingue de l'ancien droit public de l'Europe. Simplement, la méthode même de la construction européenne depuis Jean Monnet est le gradualisme, avec le pari de l'engrenage censé conduire à l'union politique. Mais la transformation n'est pas achevée, le processus semble buter au seuil du politique régalién, et l'intégration reculer devant l'intergouvernementalisme. En d'autres termes, la société polémique européenne a disparu, mais une société politique ne l'a pas encore remplacée, de sorte que les régressions sont toujours possibles. En toute hypothèse, l'Union européenne est une société de réconciliation et non de confrontation, et vouloir la diriger en ce sens est contraire à son principe. C'est poser la question de son rapport avec l'OTAN, et plus largement avec les Etats-Unis.

- Qu'en est-il de *la communauté internationale des Etats dans son ensemble* ? Elle est une société interétatique, juridiquement organisée par un droit international universel, institutionnellement et normativement par la Charte des Nations Unies qui a vocation à rassembler tous les Etats. Elle possède déjà certains éléments d'une société politique, avec la réglementation du recours à la force et un système de sécurité collective qui fait de tous le garant de la sécurité de chacun. Les compétences du Conseil de sécurité permettent la constitution d'une autorité publique internationale, voire d'une force publique commune. Les négociations multilatérales, les instruments collectifs qui en sont le fruit associent la protection des intérêts individuels et la recherche d'un intérêt commun. L'existence de juridictions internationales permet le règlement pacifique des différends sur la base du droit international.

Une pierre de touche est l'amorce d'un système international pénal. S'il prospérait, il viendrait consolider les institutions du maintien de la paix, en organisant la répression individuelle des auteurs de guerre et des auteurs de crimes de guerre ou contre l'humanité par des juridictions internationales. A l'instar des sociétés internes, l'ordre public et le droit pénal appuyés par la force publique se substituerait à la violence armée comme expression des oppositions entre groupes. Ils remplaceraient la distinction ami-ennemi celle des délinquants et des victimes, réalisant les craintes de Carl Schmitt et l'espérance de beaucoup d'autres. Il ne s'agit toutefois que d'une amorce, et la justice internationale pénale n'a pour l'instant pu échapper à un dilemme : ou elle est une justice de vainqueurs, avec les Tribunaux internationaux spéciaux institués par le Conseil de sécurité, instances d'exécution davantage que de jugements équilibrés ; ou elle manque d'autorité et de moyens comme la Cour pénale internationale, au risque de devenir une nouvelle SdN<sup>16</sup>.

Ainsi la société internationale demeure par bien des côtés une société polémique, car elle ne repose pas sur une paix structurelle, pas davantage qu'elle ne l'organise. L'égalité ou non, les recours à la force armée demeurent non seulement possibles mais fréquents en son sein. Le *jus in bello*, qui prend acte des réalités conflictuelles, est en plein essor. Il n'existe aucune instance commune capable d'interpréter le droit international de façon autoritaire et universelle. La souveraineté des Etats est irréductible, et demeure même le fondement de la société et du droit international. Nombre d'acteurs non étatiques, internationalement actifs, ne sont pas régis par le droit international. Simplement, elle est dominée par une idée négative de la guerre et la violence dans son principe y est

---

16 Sur ces points, la contribution de Julian Fernandez dans le présent volume.

condamnée. Condamnée mais active, et la conflictualité internationale demeure bien vivante. Simplement, elle est devenue asymétrique avec le terrorisme, les Etats défaillants, elle contient les germes d'une guerre civile internationale conformément à la prévision de Carl Schmitt, même s'il s'agit d'une mondialisation des guerres civiles plus que d'une guerre civile mondiale.

Ainsi la société internationale, ni totalement polémique, ni totalement politique, demeure d'une nature hybride, aussi éloignée d'un Etat mondial que de l'Union européenne. En tant que société politique, sa gouvernance – balbutiante et décevante – demeure assurée par quelques grands Etats auto investis d'une responsabilité qu'ils n'exercent pas. Quant à l'Europe, et à l'Europe dans son ensemble, elle a plutôt régressé sur deux plans. Sur celui de sa dynamique interne d'abord, qui semble bloquée. Sur celui de ses rapports extérieurs ensuite. Contrairement à l'entreprise politique positive de la CSCE, qui écartait la dialectique ami-ennemi pour lui substituer la confiance mutuelle, l'extension de l'OTAN et la marginalisation de l'OSCE ont recréé des lignes de confrontation voire d'hostilité en Europe, qui ne sont certes pas dans l'intérêt des Européens. Ils peuvent simplement espérer que les doctrines conflictuelles du XIXe et du premier XXe siècle rejoindront aux XXIe le riche musée des idées fausses.